

**« Enseigner l'Éducation Physique et Sportive, encadrer et animer le sport scolaire au sein de l'Académie de Lille : identités et singularités d'une discipline et de ses acteurs »
(Projet HilEpsALi)
(2021-2025)**



**DOSSIER DOCUMENTAIRE
« Enjeux et réalités du sport scolaire » (T2)**

Prolongeant un premier opus qui permettait de situer « l'EPS en son Académie »¹, ce dossier documentaire décline le deuxième volet du projet HILEPSALI, en s'intéressant cette fois aux conditions d'organisation, d'encadrement et d'animation du sport scolaire et de ses associations sportives (AS) sur ce même territoire. Combinant des niveaux d'échelle différents (une histoire « nationale » du sport scolaire ; ses enjeux déclinés au niveau académique ; les AS d'établissements prises dans leur fonctionnement quotidien), cette « photographie » du sport scolaire et de ses contextes s'adresse principalement aux membres du corps d'inspection (IA-IPR EPS), aux cadres et acteurs du sport scolaire (UNSS), aux enseignants d'EPS ainsi qu'aux étudiants des UFR STAPS préparant les concours de recrutement aux métiers de l'enseignement (CAPEPS et agrégations).

1. Le sport scolaire des années 1920 à nos jours : un sport devenu résolument scolaire

L'une des spécificités du sport scolaire consiste en son double ancrage, à la fois dans le système éducatif et dans le sport civil. Cette caractéristique marque son histoire depuis son apparition au début des années 1920. Une trentaine d'années après la mise en place des premières associations sportives dans les établissements scolaires, relevant uniquement du monde civil, la circulaire du 13 janvier 1923 officialise ce type d'associations. À cette période, aucun traitement scolaire particulier n'est réalisé. Les Comités Sportifs d'Académie, chargés d'organiser les compétitions scolaires et de susciter la création des associations sportives (AS), ont un rôle réduit en raison de l'absence de moyens financiers et humains. Ils sont sous le contrôle des fédérations sportives². Deux activités sportives sont majoritairement proposées au cours de l'entre-deux-guerres dans les AS. Il s'agit du football-association et du rugby³, mais des disparités importantes entre les établissements apparaissent, notamment au niveau des installations sportives. Le sport scolaire est en outre essentiellement développé dans les établissements secondaires de garçons. Les filles ont une pratique limitée jusqu'aux années 1960⁴, comme c'est le cas dans le sport civil⁵.

Cette domination du monde civil sur le sport scolaire bascule sous le gouvernement du Front populaire qui transforme l'Office du sport universitaire (OSU), créé en 1931, en Office du sport scolaire et universitaire (OSSU) en l'ouvrant aux lycéens. C'est le temps de la prise en compte du sport scolaire par l'institution scolaire, avant celui de la prise en charge⁶. Ces évolutions, poursuivies sous le régime de Vichy qui contrôle entièrement l'OSSU, entre-temps devenu

¹ Beltramo, N. Bréhon, J. Chovaux, O. (2022). *Enseigner l'éducation physique et sportive, encadrer et animer le sport scolaire au sein de l'Académie de Lille : identités et singularités d'une discipline et de ses acteurs*, INSPE, dossier documentaire.

² Arnaud, P. (2019). Naissance d'une fédération, enjeux et pouvoirs autour du sport scolaire (1919-1939). In : Saint-Martin, J. ; Terret T. (orgs.). **Pierre Arnaud. Historien de l'EPS et du sport scolaire, tome 1**. Paris : L'Harmattan. p. 249-285.

³ Gay-Lescot, J.-L. (1999). EP et sport scolaire durant l'entre-deux-guerres (1919-1939) : des textes à la réalité. In : Gleyse, J. (org.). **L'EP au XX^e siècle. Approches historique et culturelle**. Paris : Vigot. p. 59-68.

⁴ Caritey, B. (2014). L'histoire du sport scolaire des années 1930 aux années 1980 du point de vue des enseignants d'éducation physique. In : Renaud, J.-N. ; Grall, J. ; Delas, Y. (orgs.). **Penser le sport scolaire, pensées sur le sport scolaire 1880-2013**. Clapiers : AFRAPS. p. 57-64.

⁵ Terret, T. ; Arnaud, P. (orgs.). (1985). **Histoire du sport féminin**. Paris : L'Harmattan.

⁶ Bréhon, J. (2005). Du sport à l'école aux projets éducatifs et culturels du sport scolaire : prolongement de l'EPS ou vivier du sport civil, In : Lebecq, P.-A. (org.). **Leçons d'histoire sur l'éducation physique d'aujourd'hui**. Paris : Vigot. p. 175-197.

Union du sport scolaire et universitaire, engendrent une augmentation du nombre d'associations sportives et du nombre de licenciés qui triplent quasiment entre 1938 et 1944⁷. La IV^{ème} République marque une étape supplémentaire dans le contrôle de l'État sur le sport scolaire qui devient une mission de service public⁸ et voit ses effectifs augmenter de 318 %⁹. L'ordonnance du 12 octobre et l'arrêté du 5 novembre 1945 rendent obligatoire la création d'une association dans tous les établissements scolaires. Cette association doit être affiliée à l'OSSU relevant désormais uniquement du ministère de l'Éducation nationale. Cinq ans plus tard, chaque enseignant d'éducation physique (EP) consacre désormais trois heures de son service hebdomadaire à l'encadrement des activités de l'AS de son établissement (décret du 25 mai 1950). Cette évolution amène les enseignants d'EP à s'investir d'autant plus dans le sport scolaire, bien que certains d'entre eux le soient déjà pleinement dès l'entre-deux-guerres et sous le régime de Vichy.

Comme pour le sport dans la société civile¹⁰ et l'EP¹¹, le sport scolaire bénéficie de la politique de Maurice Herzog et de ses successeurs¹², mais aussi de la démocratisation quantitative de l'enseignement secondaire¹³. Le nombre de licenciés à l'Association du sport scolaire universitaire (ASSU), remplaçant l'OSSU à partir de 1963, passe en effet de 228 491 en 1960 à 400 000 dix ans plus tard, puis à 700 000 dans les années 1970¹⁴ et deux formules de compétitions apparaissent en 1971. La formule A ou formule de masse vise à élargir la base des adhérents, offrir une possibilité de pratique à tous, tandis que la formule classique basée sur le championnat traditionnel de l'ASSU cherche plutôt à former l'élite sportive. Ce lien fort entre le sport scolaire et le sport civil, le premier venant alimenter le second, se retrouve dans les pratiques. Les élèves découvrent le sport au travers de l'éducation physique et sportive (EPS), se spécialisent dans les AS et adhèrent à un club sportif pour les meilleurs d'entre eux. Si les activités phares du sport scolaire des années 1930 aux années 1960 sont les sports collectifs, le cross et l'athlétisme, plus rarement la gymnastique sportive et la natation, l'éventail des pratiques s'étoffe dans les années 1960-1970 au sein des AS. La gymnastique rythmique et sportive, le tennis de table, le badminton, les activités de pleine nature (escalade, canoë-kayak, VTT, CO, voile, triathlon, raid...), les activités de combat (judo, boxe française) s'ajoutent aux activités traditionnelles. Comme dans les années 1945-1960, les activités proposées en AS constituent le prolongement de ce qui se pratique en EPS¹⁵. Elles visent, à partir des années 1960, la solidarité et la socialisation, pour répondre aux nouvelles aspirations

⁷ Terfous, F. (2014). Le sport scolaire et universitaire entre 1936 et 1944 : retour sur les enjeux politiques et sportifs. In : Renaud, J.-N. ; Grall, J. ; Delas, Y. (orgs.). **Penser le sport scolaire, pensées sur le sport scolaire 1880-2013**. Clapiers : AFRAPS. p. 107-117.

⁸ Dutheil, F. ; Fortune, Y. ; Lemonnier, JM. ; Attali, M. (2018). **Reconstructions physique et sportive en France sous la IV^{ème} République (1946-1958)**. Caen : Presses Universitaires de Caen.

⁹ Saint-Martin, J. ; Attali, M. (2019). Le sport des scolaires : une institution à la croisée de l'école et du mouvement sportif (1945-2009). In : Saint-Martin, J. ; Terret T. (orgs.). **Pierre Arnaud. Historien de l'EPS et du sport scolaire, tome 1**. Paris : L'Harmattan. p. 309-325.

¹⁰ Tétart, P. (org.). (2007). **Histoire du sport en France. De la Libération à nos jours**. Paris : Vuibert.

¹¹ Martin, J.-L. (1999). **La politique de l'éducation physique sous la V^e République. L'élan gaullien (1958-1969)**. Paris : PUF.

¹² Sur ces questions : Callède, JP. (2000). **Les politiques sportives en France. Eléments de sociologie historique**. Paris : Economica.

¹³ Luc, J.-N. ; Condette, J.-F. ; Verneuil, Y. (2020). **Histoire de l'enseignement en France (XIX^e-XXI^e)**. Paris : Armand Colin.

¹⁴ Saint-Martin, J. ; Attali, M. (2019). Le sport des scolaires : une institution à la croisée de l'école et du mouvement sportif (1945-2009), *op. cit.*

¹⁵ Caritey, B. (2014). L'histoire du sport scolaire des années 1930 aux années 1980 du point de vue des enseignants d'éducation physique, *op. cit.*

de la jeunesse¹⁶ auxquelles l'École doit elle-même répondre. Les expériences de Corbeil-Essonnes (1963) et de la République des sports¹⁷ (1965), traduisant ce renouvellement des finalités éducatives, se retrouvent au sein du sport scolaire sous la forme de rencontres interclasses proposées par les enseignants d'EPS à partir du milieu des années 1960. Elles consistent en des compétitions internes à l'établissement prises en charge par les élèves eux-mêmes qui participent activement à leur organisation et à l'arbitrage. Ces championnats disparaissent au début des années 1970 en raison d'un manque d'investissement de la part des élèves, mais aussi de la difficulté de collaboration entre tous les enseignants d'EPS¹⁸. Ils sont néanmoins poursuivis dans la formule A¹⁹.

La progression du sport scolaire tient également aux enseignants d'EPS eux-mêmes qui restent attachés au sport scolaire et qui sont de plus en plus nombreux²⁰. La création des Centres d'Animation Sportive (CAS, circulaire du 1^{er} juillet 1972), constituant des interfaces entre le monde sportif et l'École, et le projet de rémunérer les heures d'animation des AS en heures complémentaires, dans l'objectif de récupérer le volume horaire dédié au sport scolaire pour les leçons d'EPS, provoquent en effet une levée de boucliers de la part des enseignants d'EPS, du SNEP et de Claude Pineau, alors directeur de l'ASSU qui deviendra l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) avec la loi Mazeaud du 29 octobre 1975. De même, le plan de relance de l'éducation physique proposée par Jean-Pierre Soisson en 1977-1978, Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux sports puis ministre de la Jeunesse, des sports et des loisirs, créant les Services d'Animation Sportive (SAS), entraîne de vives contestations de la part des syndicats, des parents d'élèves et des enseignants d'EPS. Malgré la dissuasion effectuée auprès de ces derniers pour ne plus encadrer l'AS, passant de trois heures à deux heures et qui n'est plus une obligation du service des enseignants (décret du 31 août 1978), 90,6 % d'entre eux choisissent d'animer l'AS en 1979-1980²¹. Ce choix permet la poursuite de la hausse des effectifs d'un sport scolaire qui compte plus d'un million de licenciés à la fin des années 1970. Finalement, l'organisation et les pratiques du sport scolaire sont proches du sport civil dans les années 1960-1970. Seuls son encadrement et ses finalités en font un prolongement de la discipline.

Suite à la réintégration de l'EPS au ministère de l'Éducation nationale en 1981²², les trois heures forfaitaires consacrées à l'AS sont rétablies (note de service du 6 juillet 1981). L'année suivante, l'importance du sport scolaire est rappelée au travers d'une note de service du 16 septembre 1982 : « les activités pratiquées dans le cadre des associations sportives d'établissement constituent un complément essentiel à l'enseignement dispensé dans les horaires d'éducation physique et sportive obligatoires ». En lien avec les nouvelles missions de l'École, qui vise notamment à lutter contre l'échec scolaire et qui connaît une massification du second cycle du

¹⁶ Sohn, A.-M. (2001). **Age tendre et tête de bois. Histoire des jeunes des années 1960**. Paris : Hachette. Sirinelli, J.-F. (2007). **Les baby-boomers : une génération, (1945-1969)**. Paris : Hachette Littératures.

¹⁷ Loudcher, J. ; Vivier, C. (2006). Jacques de Rette et les Républiques des sports : une expérimentation de la citoyenneté en EPS (1964-1973). **Staps**, Brest, n. 3, p. 71-92.

¹⁸ Caritey, B. (2014). L'histoire du sport scolaire des années 1930 aux années 1980 du point de vue des enseignants d'éducation physique, *op. cit.*

¹⁹ Delaplace, J.-M. (1989). Itinéraire du sport scolaire et de ses missions. In : Arnaud, P. ; Clément, J.-P. ; Herr, M. (orgs.). **Éducation physique et sport en France 1920-1980**. Clermont-Ferrand : AFRAPS. p. 183-196.

²⁰ Entre 1960 et 1973 par exemple, le nombre d'enseignants d'EPS triple, mais il reste tout de même déficitaire par rapport au nombre d'élèves (Attali, M. ; Saint-Martin, J. (2006). Essai d'analyse quantitative de l'encadrement de l'EPS entre 1945 et 1981. **Movement & Sport Sciences**, n. 57, p. 55-66).

²¹ Delaplace, J.-M. (1989). Itinéraire du sport scolaire et de ses missions, *op. cit.*

²² Martin, JL. (2004). **Histoire de l'éducation physique sous la Vème République. La terre promise**. Paris : Vuibert.

second degré à partir de 1985²³ ainsi qu'une augmentation des épisodes violents²⁴, les finalités du sport scolaire sont elles aussi progressivement redéfinies. Trois versants guident dorénavant ce dernier : animation, formation et compétition. Les statuts de l'UNSS (décret du 1^{er} mars 1986) traduisent cette orientation résolument scolaire²⁵. L'objet principal de cette Union est en effet « d'organiser et développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'EPS et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui adhèrent aux associations ». Ces évolutions ne permettent néanmoins pas de pallier immédiatement aux difficultés que connaît le sport scolaire à cette période. Les adhérents désertent en effet progressivement les AS au début des années 1980. Pour les enseignants d'EPS, ces difficultés seraient dues au désintérêt des élèves suite à la séparation des premiers et seconds cycles des établissements secondaires, et donc aux difficultés de suivre les élèves sur l'ensemble de leur scolarité, à la réduction du nombre d'heures obligatoires d'EPS²⁶ et à la politique de recrutement des clubs sportifs qui accueillent les jeunes de plus en plus tôt et proposent des entraînements le mercredi, jour traditionnellement réservé au sport scolaire. Ce dernier connaît malgré tout un succès relatif dans les établissements ruraux puisqu'il propose d'autres activités que celles des clubs civils²⁷. Par exemple, sur les vingt premiers départements comptant le plus de licenciés à l'UNSS par rapport à la population scolaire en 1999-2000, seize sont ruraux²⁸.

Le lien avec le monde scolaire est d'autant plus affirmé à travers la Charte du sport scolaire de 1993, rappelant les objectifs de ce dernier : « vers une citoyenneté active et responsable. Conjuguer unité et diversité. Souder les acteurs de la communauté éducative. Contribuer aux missions du système éducatif. Répondre aux intérêts et aux besoins des jeunes ». La diversité d'activités physiques et sportives proposée au sein des AS, en plus des diverses modalités de pratique (découverte, initiation, animation, compétition, loisirs)²⁹, doit, en partie, permettre d'y parvenir. Elle est néanmoins restreinte, comme c'est le cas dans les années 1980³⁰, au cross-country qui constitue l'activité la plus pratiquée à l'UNSS en 1999-2000, aux sports collectifs (handball, volley-ball, basket-ball, football), au badminton et à l'athlétisme. Ces différentes disciplines regroupent entre 155 000 et 81 000 licenciés chacune, soit respectivement 18,2 % et 9,5 % du total des licenciés. Les autres activités ne dépassent pas 50 000 pratiquants, soit 5,9 %. Malgré tout, les sports collectifs perdent de leur popularité, tandis que les sports de raquette et les activités de pleine nature ont le vent en poupe³¹. Ces diverses disciplines se retrouvent en 2005-2006 d'après l'enquête de la DEPP, hormis le cross-country. Les activités les plus pratiquées à l'AS dans l'enseignement secondaire sont en effet le badminton, le handball, le

²³ En 1980, 26 % de bacheliers sont comptabilisés, contre 63 % en 1995 et 80 % en 2019 (Luc, J.-N. ; Condette, J.-F. ; Verneuil, Y. (2020). **Histoire de l'enseignement en France (XIX^e-XXI^e)**, *op. cit.*).

²⁴ Prost, A. (2013). **Histoire des réformes de l'éducation, de 1936 à nos jours**. Paris : Le Seuil.

²⁵ Bréhon, J. (2005). Du sport à l'école aux projets éducatifs et culturels du sport scolaire : prolongement de l'EPS ou vivier du sport civil, *op. cit.*

²⁶ À la place des cinq heures hebdomadaires d'EPS, la circulaire du 9 septembre 1971 préconise trois heures d'EPS obligatoires pour le premier cycle et deux heures pour le second cycle.

²⁷ Caritey, B. (2014). L'histoire du sport scolaire des années 1930 aux années 1980 du point de vue des enseignants d'éducation physique, *op. cit.*

²⁸ Leblanc, M. (2001). Le sport scolaire dans le premier et le second degré. **Rapport au Ministre de l'Éducation nationale après la consultation nationale sur le sport scolaire**. Paris : Ministère de l'Éducation nationale.

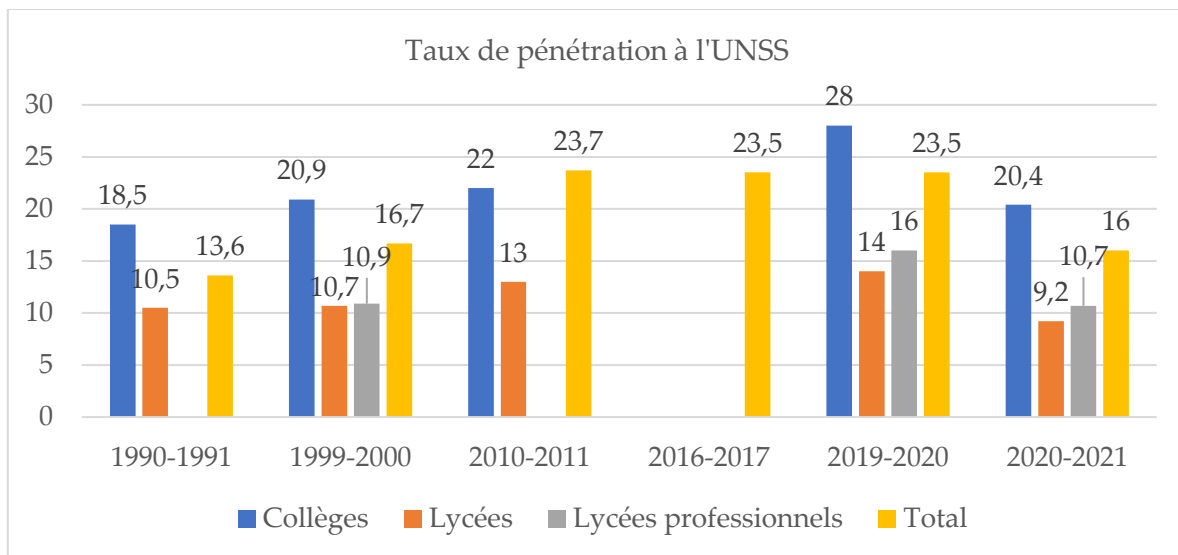
²⁹ Saint-Martin, J. ; Attali, M. (2019). Le sport des scolaires : une institution à la croisée de l'école et du mouvement sportif (1945-2009), *op. cit.*

³⁰ En 1984-1985 par exemple, d'après une enquête de la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, MEN), les activités les plus pratiquées en AS sont le handball, le football, le volley-ball et l'athlétisme (Benhaim-Grosse, J. (2004). **Image du sport scolaire et pratiques d'enseignement au lycée et au collège 2005-2006**. Paris : Ministère de l'Éducation nationale).

³¹ Leblanc, M. (2001). Le sport scolaire dans le premier et le second degré, *op. cit.*

football, le volley-ball, l'athlétisme, le tennis de table et le basket-ball³². Un écart existe alors entre l'offre de pratique dans les AS et la demande des élèves, comme c'est le cas en EPS³³. Les activités de pleine nature et d'aventure, les sports de rue et les pratiques d'entretien, qui se développent dans la société à partir des années 1970³⁴, sont de plus en plus plébiscitées par les élèves, mais ne figurent pas ou peu dans l'éventail de pratiques des AS, constat encore valable de nos jours. D'après l'enquête nationale sur le sport scolaire coordonnée par Michel Leblanc en 2001, seulement 18 % des élèves disent avoir été consultés dans le choix des activités proposées à l'AS. Ces activités sont le plus souvent programmées en fonction des compétences des enseignants d'EPS, comme c'est le cas en 2005-2006³⁵. Si ces activités se multiplient au fil des années, passant par exemple de 100 en 2010-2011 à 117 en 2016-2017³⁶, celles qui sont les plus pratiquées restent sensiblement les mêmes aujourd'hui, si ce n'est un développement de l'escalade et du futsal à la place de l'athlétisme et du volley-ball.

Malgré ces persistances, une certaine vitalité du sport scolaire s'observe dans les années 1990-2000, comme l'illustre les graphiques ci-dessous obtenus à partir des rapports généraux de l'UNSS, des rapports coordonnés par Michel Leblanc et Robert Lecou³⁷ et des contributions de Jean-Michel Delaplace et Michaël Attali et Jean Saint-Martin citées précédemment.



³² Benhaim-Grosse, J. (2004). **Image du sport scolaire et pratiques d'enseignement au lycée et au collège 2005-2006**, *op. cit.*

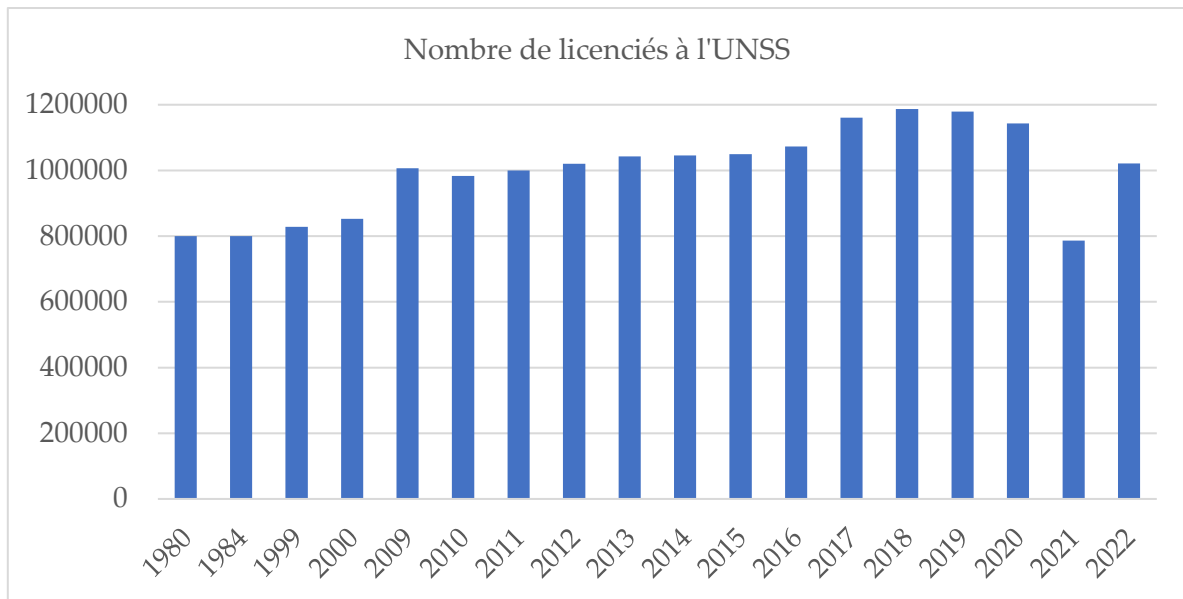
³³ Combaz, G. ; Hoibian, O. (2009). La légitimité de la culture scolaire mise à l'épreuve. L'exemple de l'éducation physique et sportive dans le second degré en France. **Éducation et sociétés**, Paris, n. 23, p. 189-206.

³⁴ Pociello, C. (2005). **Les cultures sportives : pratiques, représentations et mythes sportifs**. Paris : PUF. Travailot, Y. (1998). **Sociologie des pratiques d'entretien du corps. L'évolution de l'attention portée au corps depuis 1960**. Paris : PUF.

³⁵ Benhaim-Grosse, J. (2004). **Image du sport scolaire et pratiques d'enseignement au lycée et au collège 2005-2006**, *op. cit.*

³⁶ Rapports généraux de l'UNSS 2010-2011 et 2016-2017.

³⁷ Lecou, R. (2012). **Rapport parlementaire « Le sport à l'école et le sport scolaire »**. Paris : Ministère de l'Éducation nationale.



Des difficultés persistent néanmoins, et ce jusqu'à nos jours (indépendamment des difficultés liées à la crise sanitaire). Des écarts significatifs s'observent en effet entre les académies au niveau du nombre de licenciés, plus important dans les zones rurales rapporté à la population scolaire³⁸, de la répartition par type d'établissement, les collèges comptant plus de licenciés que les lycées, mais aussi de l'investissement des enseignants d'EPS. Lors de l'année scolaire 1999-2000 par exemple, l'académie de Bordeaux compte 84,1 % d'enseignants d'EPS ayant choisi le forfait de trois heures hebdomadaires dédiées au sport scolaire dans leur service, contre 95,6 % pour l'académie d'Amiens.

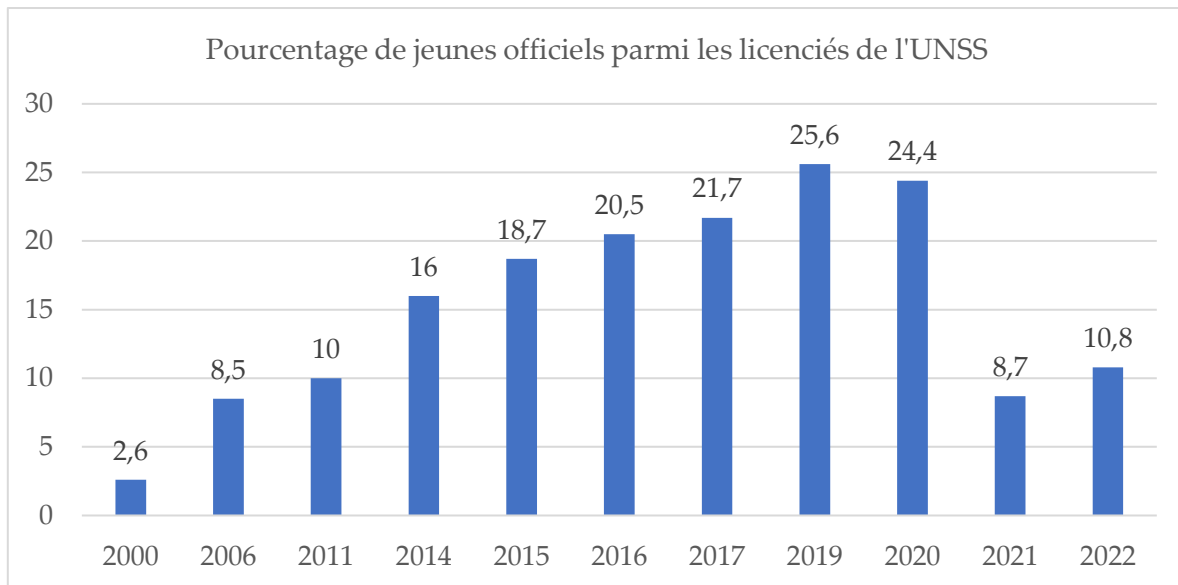
La vie associative dans les AS n'est en outre pas toujours une réalité. Si la formation des jeunes officiels connaît un certain succès³⁹, le décret du 14 mars 1986, obligeant la présence d'un tiers voire la moitié (selon les ordres d'enseignement) d'élèves dans les comités directeurs, n'est pas nécessairement appliqué⁴⁰. De même, en 2005-2006, les trois formes d'implication identifiées à l'AS, hormis les compétitions, ne regroupent chacune que 15 à 16 % des élèves licenciés à l'UNSS. Il s'agit de la formation de jeune juge ou de jeune arbitre, de la participation à l'assemblée générale annuelle de l'AS et de la prise de responsabilités au sein des AS⁴¹.

³⁸ Selon le rapport général de l'UNSS 2019-2020, le taux de pénétration à l'UNSS en 2019-2020 est par exemple de 27,36 % en zones rurales, 24,14 % en zones intermédiaires et 21,15 % en zones urbaines.

³⁹ Se reporter au graphique ci-dessous obtenu à partir des rapports généraux de l'UNSS, des rapports de Michel Leblanc et Robert Lecou, ainsi que de l'étude menée par la DEPP en 2005-2006 sous la direction de Jeanne Benhaim-Grosse.

⁴⁰ Leblanc, M. (2001). Le sport scolaire dans le premier et le second degré, *op. cit.*

⁴¹ Benhaim-Grosse, J. (2004). **Image du sport scolaire et pratiques d'enseignement au lycée et au collège 2005-2006**, *op. cit.*



Par ailleurs, au niveau national, les filles s'engagent moins que les garçons, même si cette participation tend à augmenter légèrement, exceptée lors de la crise sanitaire, et qu'elle est le reflet du monde fédéral. En 2010-2011 par exemple, l'UNSS, qui représente la troisième fédération sportive en France, compte 40 % de licenciées et fait partie des fédérations sportives qui comptent le plus de filles⁴². Cette proportion, qui est présente dès le début des années 1980⁴³, se retrouve dans la répartition par sexe des jeunes officiels.

L'investissement des filles au sein de l'UNSS, en tant que pratiquantes et/ou jeunes officielles, représente d'ailleurs un axe fort de développement pour cette fédération depuis une quinzaine d'années. Les autres axes concernent la santé, l'éducation par le sport des plus jeunes, et notamment, en plus des filles, des populations issues des quartiers prioritaires et des élèves en situation de handicap⁴⁴. À ces axes s'ajoutent, depuis le milieu des années 2010, le développement durable, la diplomatie du sport scolaire (en Europe et dans le monde), la formation des jeunes officiels (reporters, arbitres, vice-présidents, dirigeants, juges, organisateurs, secouristes, coachs), et plus généralement de tous les acteurs (ou futurs acteurs comme les étudiants en STAPS se préparant au CAPEPS) du sport scolaire, y compris les parents d'élèves incités à s'impliquer dans les AS. L'ensemble de ces priorités fait écho aux trois puis quatre grands axes de développement des Plans nationaux de développement du sport scolaire (2016-2020 et 2020-2024) que sont l'accessibilité « à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde », l'innovation, la responsabilité et, pour 2020-2024, l'éducation.

⁴² Lecou, R. (2012). **Rapport parlementaire « Le sport à l'école et le sport scolaire »**, *op. cit.*

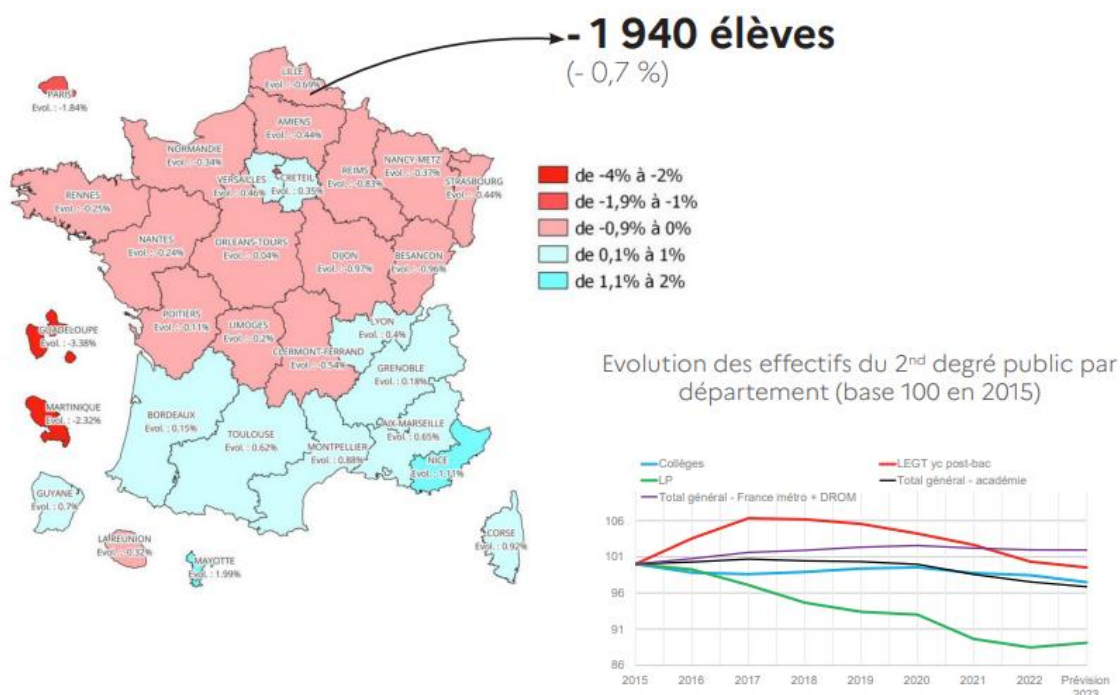
⁴³ Saint-Martin, J. ; Attali, M. (2019). *Le sport des scolaires : une institution à la croisée de l'école et du mouvement sportif (1945-2009)*, *op. cit.*

⁴⁴ Selon les rapports généraux de l'UNSS 2016-2017 et 2021-2022, 0,39 % des élèves licenciés à l'AS sont en situation de handicap en 2016-2017, contre 0,59 % en 2021-2022.

2. Du sport scolaire aux sports scolaires dans l'académie de Lille : le territoire en question

Dans l'Académie de Lille, l'année scolaire 2022-2023 est marquée par une forte baisse du nombre d'élèves, accentuant une évolution démographique continue depuis plusieurs années au sein du système scolaire⁴⁵. Entre 2017 et 2022, les effectifs du second degré dans l'académie ont ainsi baissé de 3,13 %, soit près de 9 045 élèves.

Carte 1. Effectif « élèves » et son évolution dans le second degré. Année scolaire 2022-2023



Source : Académie de Lille, 2023

Confronté à cette problématique, accentuée dans les collèges et lycées professionnels, les circulaires rectorales engagent les acteurs académiques à « tenir compte de l'évolution démographique, à financer l'évolution de la carte des formations, à développer les dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap et à mieux tenir compte de l'environnement social et de la taille des établissements (...) pour une excellence inclusive »⁴⁶. Inévitablement et puisqu'historiquement le sport scolaire constitue un maillon incontournable de l'école⁴⁷, les orientations régionales et contemporaines de l'UNSS s'approprient ces défis en déclinant le plan national de développement du sport scolaire : « l'AIRES [Accessibilité, Innovation, Responsabilité, Education] que nous cherchons à développer sur le territoire, en tenant compte des contextes scolaires différents, est au cœur de notre travail pour promouvoir le sport au plus grand nombre »⁴⁸. Si l'histoire des pratiques pédagogiques fait apparaître la

⁴⁵ Merle, P. (2011). La carte scolaire et son assouplissement. Politique de mixité sociale ou de ghettoïsation des établissements ?. *Sociologie*, n. 2, p. 37-50.

⁴⁶ Rapport de rentrée, Académie de Lille, 2023

⁴⁷ : Renaud, J.-N. ; Grall, J. ; Delas, Y. (orgs.). *Penser le sport scolaire, pensées sur le sport scolaire (1880-2013)*, op. cit.

⁴⁸ Propos tenus par la directrice régionale UNSS Lille, janvier 2023.

persistance d'écarts entre le dire et le faire⁴⁹, il faut reconnaître, au moins pour la période la plus immédiate, une grande stabilité des effectifs sportifs (et de leur encadrement) dans les établissements scolaires de la région : l'intention, de mobiliser ici un grand nombre d'élèves, semble être suivie des faits. Disposant d'une association dans chaque établissement, encadrés par 1764 enseignants d'EPS, animateurs d'AS -chiffres constants depuis 2015- 61 495 élèves pratiquent, en 2022-2023, l'activité sportive volontaire et le taux de licenciés sont légèrement supérieurs à celui du national (22,6%).

Tableau 1. % d'élèves licenciés dans l'académie de Lille

	Licences	Année scolaire 2022/2023	Année scolaire 2021 / 2022	Année scolaire 2020 / 2021	Année scolaire 2019 / 2020	Année scolaire 2018 / 2019
Académie	%Nombre de licences élèves / Nombre d'élèves scolarisés	23.62%	20.93%	13.88%	22.72%	23.02%
Nord	%Nombre de licences élèves / Nombre d'élèves scolarisés	23.67%	20.65%	13.89%	22.55%	22.36%
Pas de Calais	%Nombre de licences élèves / Nombre d'élèves scolarisés	23.56%	21.32%	13.86%	22.96%	23.94%

Source : Service régional de l'UNSS, Lille

Par ailleurs, le pourcentage de filles licenciées est équivalent à celui identifié par le rapport général de l'UNSS, soit près de 40%. En réalité, près d'une fille sur cinq et d'un garçon sur quatre sont ainsi adhérents à l'association sportive de leur établissement dans les Hauts-de-France. Si, en apparence, les chiffres traduisent l'importance et la dynamique associative, faisant de l'UNSS la 2^{ème} fédération nationale compatibilisant le plus grand nombre de licenciés (derrière le Fédération Française de Football⁵⁰), une lecture plus fine des chiffres nuance toutefois le propos.

Ages, répartition, pénétration : une loupe utile à la compréhension de l'investissement « jeune »

Répartition géographique, catégories d'âge concernées, diversité selon les types d'établissement constituent des premières variables pertinentes pour l'analyse régionale : si des singularités apparaissent, le territoire, de ce point de vue, ressemble grandement à ses pairs, toutes proportions gardées.

En premier lieu, la distribution des licenciés révèle une grande disparité sur les 21 districts UNSS concernés.

⁴⁹ Bréhon, J. ; Niedzwialowska, N. (2008). **Enseigner l'Éducation Physique et Sportive : entre le dire et le faire**, dossier EPS N°77, Paris : éditions revue EPS.

⁵⁰ Consulter à ce sujet, **Le baromètre national des pratiques sportives**, Institut Nationale de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, 2020.

Tableau 2. Répartition des licenciés dans l'académie de Lille, 2022-2023

Répartition dans l'Académie	Licences	%
Nord	35621	58%
59-District 06 Lille	7870	13%
59-District 10 Valenciennes	5427	9%
59-District 02 Douai	4616	8%
59-District 03 Dunkerque	4111	7%
59-District 01 Cambrai	3300	5%
59-District 08 Roubaix	2700	4%
59-District 07 Maubeuge	2548	4%
59-District 05 Flandres	2538	4%
59-District 09 Tourcoing	1539	3%
59-District 04 Fourmies	972	2%
Pas de Calais	25874	42%
62-District 27 Calais	3474	6%
62-District 23 Artois Collèges	3427	6%
62-District 25 Boulogne sur mer	3174	5%
62-District 22 Arras	3132	5%
62-District 34 Saint Omer	2947	5%
62-District 30 Lens Liévin Collèges	2454	4%
62-District 28 Hénin Collèges	2432	4%
62-District 36 Artois Ternoise Lycée	1567	3%
62-District 32 Montreuil	1347	2%
62-District 31 Lens Liévin Hénin Lycée	1280	2%
62-District 35 Saint-Pol sur Ternoise	640	1%
Total général	61495	

Source : Service régional de l'UNSS, Lille

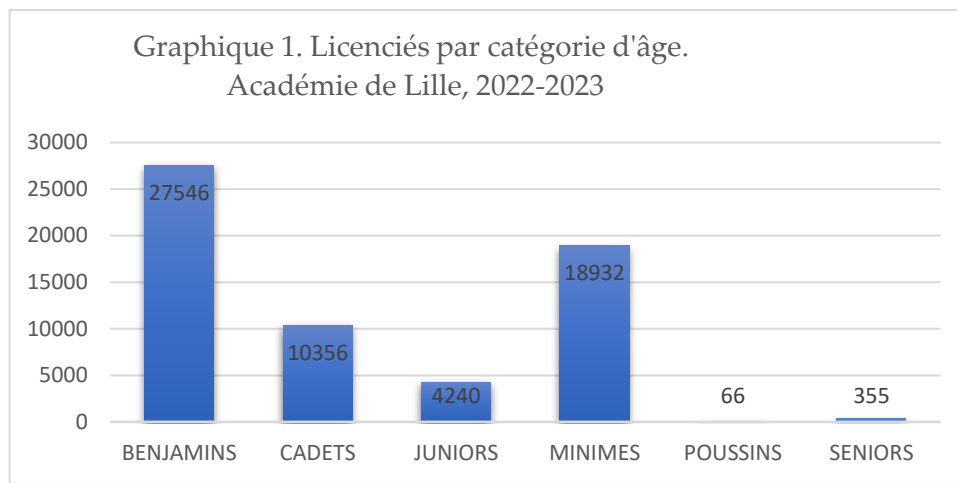
En se focalisant uniquement sur les départements historiques de la région⁵¹, le Nord, avec ses districts lillois et valenciennois notamment, draine le plus grand nombre de licenciés. *A contrario*, certains districts, tels Fourmies (Nord), ou Saint-Pol sur Ternoise (Pas-de-Calais), ne représentent respectivement que 2% et 1% du total des licenciés. La superposition de la carte des établissements scolaires et des effectifs scolaires (enseignants d'EPS/élèves) explique en grande partie cette répartition. Cela étant, si le taux de pénétration national révèle un maillage étroit⁵² dans les zones rurales, intermédiaires et urbaines, et permet d'indiquer, par exemple, que dans les campagnes, près d'un élève sur trois (soit 33%) est licencié dans son association sportive (27,36 % au national), le cas nordiste est plus contrasté (23,6%) : la répartition étant bien différente d'un district à un autre.

Ensuite, avec 502 associations sportives recensées - faisant de l'académie une place forte du sport scolaire (derrière Versailles (670 AS) et Créteil (579 AS) pour un total national de 9096 associations)⁵³- le Nord associatif accueille surtout en nombre les collégiens, benjamins et minimes dans leur catégorie sportive respective. Les lycéens, cadets, juniors et parfois même seniors, ne représentent, quant à eux, qu'une faible proportion des effectifs, soit moins de 25%.

⁵¹ Adoptée en 2015, la réforme territoriale réduit le territoire administratif à 13 régions françaises dont les Hauts-de-France pour le Nord, le Pas-de-Calais et la Picardie.

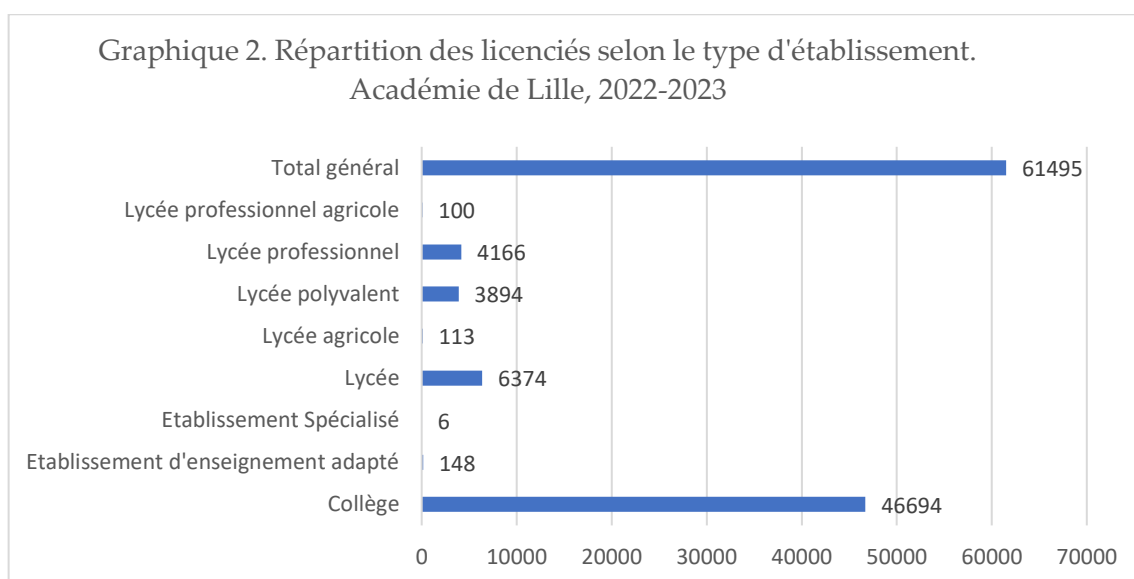
⁵² Selon le rapport général de l'UNSS, 2019-2020.

⁵³ Selon le rapport général de l'UNSS, 2019-2020



Source : Service régional de l'UNSS, Lille

Par ailleurs, les statistiques sur les dix dernières années font apparaître que 60% « des primo-licenciés collégiens » renouvellent leur licence au moins une fois au cours de leur scolarité dans le 1^{er} cycle du secondaire. 25% restent aussi licenciés à l'UNSS sur plus de la moitié du temps de leur cursus au collège. Chez les licenciés-lycéens, en revanche, 25% renouvellent leur adhésion au moins une année. 9% seulement restent licenciés sur l'ensemble de leur scolarité au lycée. La ligne de fracture collège-lycée est donc nette, confirmant ainsi les constats relevés au plan national.



Source : Service régional de l'UNSS, Lille

Enfin, si le collège demeure une locomotive pour le sport scolaire, que le lycée peine à suivre, il convient de remarquer que ce sont surtout les établissements professionnels et technologiques qui marquent le pas. Outre les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL), l'UNSS affine d'autres structures éducatives telles que les établissements privés, les établissements agricoles, les établissements de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), les établissements spécialisés, les Centres de Formation d'Apprentis (CFA), les établissements du ministère de la Défense, de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Or, si le taux national de pénétration se situe à 28% pour les collèges, 16% pour les lycées généraux et 14% pour les

établissements professionnels⁵⁴, ce même taux, pour les lycées spécialisés du département du Nord (et selon les districts), atteint parfois difficilement les 12% : c'est par exemple le cas du district de Maubeuge situé dans le Sud-est de l'Académie. L'enclavement de ce territoire⁵⁵ ne suffit sans doute pas à expliquer complètement la situation. Et plus généralement, le cas des lycées interroge.

Activités proposées, modalités de pratique, formes d'engagement : le sport scolaire sur tous les fronts

Les formes d'engagement culturel, des adolescents notamment, ont considérablement évolué ces dernières années en France. Les travaux de Brice Lefèvre et Fabien Ohl⁵⁶ mobilisent les notions d'univoricité et d'omnivoricité (associée à une transformation du capital culturel des groupes sociaux) pour expliquer l'évolution de l'engagement dans les pratiques sportives. Au-delà d'un zapping culturel de plus en plus présent, et à considérer que le choix d'une pratique unique constituait le modèle classique et dominant du sportif du Vingtième siècle⁵⁷, l'alternative de la multi-activité représente aujourd'hui un nouvel attribut du système des sports. L'analyse de l'univoricité (une pratique déclarée) et de l'omnivoricité (plus d'une pratique déclarée) des Français indique, à titre d'exemple, une moyenne de 2,96 pratiques aujourd'hui. L'omnivoricité de 2 ou 3 pratiques est, par ailleurs, relativement massifiée sous l'angle des professions et catégories socioprofessionnelles et caractérise désormais les plus jeunes également. Dès lors, qu'en est-il de l'adéquation entre l'offre et la demande sportive dans le cadre associatif scolaire ? Si cette question fragilisait l'UNSS au seuil des années 2000⁵⁸, l'institution, ses services déconcentrés, coordonnateurs et animateurs⁵⁹, au travers des programmes et mises en œuvre successifs, ont apporté des réponses au problème : par la multiplicité des activités et modalités de pratique désormais proposées aux élèves.

Dans les associations sportives de la région, les sections proposées sont nombreuses et extrêmement diversifiées, à l'image des orientations fixées par la fédération multisports. Pour l'ensemble des associations de l'académie, on recense 3584 sections représentant 92 activités sportives différentes : du badminton (n=367) au trampoline (n=1) en passant par le *kite surf*

⁵⁴ Selon le rapport général de l'UNSS, 2019-2020.

⁵⁵ Dans son dernier rapport (2020), la Cour des Comptes française analyse l'attractivité autour de 3 axes clés : « Habiter », « Éduquer » et « Implanter une activité économique ». Pour les trois secteurs, l'appréciation des actions des pouvoirs publics et de leurs partenaires menées dans ces domaines à Maubeuge met en évidence la difficulté à décliner les orientations stratégiques du projet de territoire et la précarité du secteur. Pour exemple, la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté atteint 36% pour Maubeuge dans son ensemble. La proportion des jeunes adultes scolarisés de 15-24 ans est de 23%, la moyenne nationale s'élevant à 52%. Parmi les habitants de plus de 15 ans non scolarisés, 60% sont sans diplôme (la moyenne nationale est de 32%), et seuls 5% sont diplômés de l'enseignement supérieur (28% en moyenne nationale).

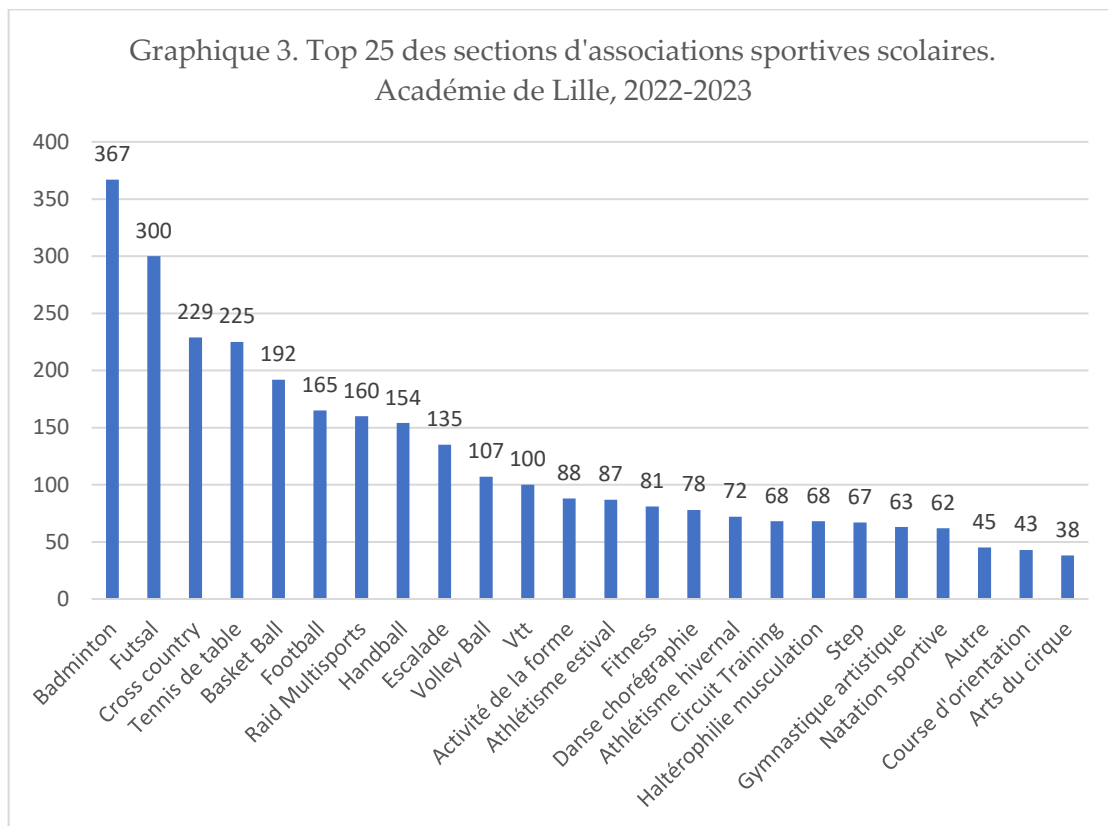
⁵⁶ Lefevre, B. ; Ohl F. (2007). Les choix des pratiques physiques et sportives des Français : omnivoricité, univoricité et dissonances. **Science & motricité**, n. 3, p. 81-90.

⁵⁷ Pociello, C. (1999). **Les cultures sportives : Pratiques, représentations et mythes sportifs**, Paris : Presses Universitaires de France.

⁵⁸ Leblanc, M. (2001). Le sport scolaire dans le premier et le second degré, *op. cit.*

⁵⁹ Au niveau des académies et des départements, le sport scolaire s'organise autour de deux structures déconcentrées : les directions des services régionaux (n=30) et départementaux UNSS (n=96), chargées de mettre en œuvre les politiques définies par les instances nationales et d'assurer les organisations et manifestations. Par ailleurs, les coordonnateurs de district (enseignants d'EPS choisis parmi les animateurs d'AS, n=1166 dont 21 pour l'académie de Lille) sont chargés de faire vivre le projet du district au regard des spécificités locales et des orientations départementales, académiques et nationales. Ils sont un trait d'union entre les associations scolaires d'établissement et les services de l'UNSS.

(n=2), le *Kick-Boxing* (n=3) ou encore le *run and bike* (n=23), l'éventail des pratiques est large, d'autant que la moyenne académique en France, pour la même période, se situe aux alentours de 70 activités⁶⁰.



Source : Service régional de l'UNSS, Lille

Par ailleurs, si la multi-activité, promue par l'UNSS, permet aux licenciés de s'initier à différentes disciplines au cours de la même année, pour les collèges de la région ainsi qu'au plan national, elle demeure une réalité statistique (1,99 en France, 2,1 dans l'Académie). Ce qui est beaucoup moins vrai pour les lycées (respectivement 1,6 et 1,3). Considéré sous cet angle, il n'existe pas un mais des sports scolaires, dès lors que l'on change la focale. Pour autant, et il faut en convenir, la diversité des pratiques proposées est un fait et autorise à penser que le sport scolaire et ses acteurs s'efforcent bien de répondre aux attentes des élèves. Et ce d'autant que le modèle fédéral compétitif au sein des clubs n'est plus l'unique paradigme du système des sports. Par ailleurs, le phénomène de pratique en dehors de toute structure institutionnelle s'est renforcé au gré des périodes de confinements successives et se confirme encore aujourd'hui chez les jeunes⁶¹. De fait, les formes et valeurs de ces nouvelles pratiques⁶² ne sont pas ignorées du sport scolaire. Il est désormais admis que les pratiques juvéniles s'autonomisent toujours plus vis-à-vis des institutions sportives (clubs, fédérations) même si celles-ci restent le ciment fédérateur pour le plus grand nombre. Ces institutions, de leur côté, tentent de s'adapter aux évolutions et y parviennent parfois, comme le montrent les initiatives de l'UNSS à propos des défis et challenges « run-rando », « santé » et « parcours libres, circuit-

⁶⁰ Selon le rapport général de l'UNSS, 2019-2020.

⁶¹ Consulter à ce sujet, **La pratique physique et sportive des Français sous le signe du premier confinement**, INJEP 2021.

⁶² Fuchs, J. ; Augustin, J. (2014). Les cultures sportives des jeunes. **Agora débats/jeunesses**, n. 68, p. 55-60.

training » proposés (2019-2023). Au-delà des compétitions classiques, les pratiques promotionnelles et évènementielles en territoire s'efforcent également d'en tenir compte⁶³. La question renvoie donc plus largement à un enjeu politique. À travers la multiplication de dispositifs comme les projets sportifs territoriaux, on peut noter que s'actualisent et se concrétisent des volontés politiques, déjà présentes depuis les années 1980⁶⁴, d'une prise en charge des orientations sportives locales, accentuée par l'engouement que connaissent aujourd'hui les processus de démocratie participative, dont l'UNSS souhaite se faire porteuse par les principes d'organisation fixés. Chacun de ces dispositifs a le souci de renforcer, en le faisant évoluer, le rôle des associations locales, tout en prenant en compte les usages « non cadrés » du sport. Ce double impératif repose sur l'idée qu'au-delà des modalités de pratique elles-mêmes, prises dans leur diversité, peuvent émerger des projets transverses structurants tel le développement du sport inclusif, pour tous, ou encore du sport-santé.

Au-delà de la disparité et de ses enjeux, il convient enfin de souligner que des « piliers historiques » demeurent dans le panorama des activités du sport scolaire. A titre d'exemple, la pratique du « ballon rond » dans l'académie de Lille et ses déclinaisons contemporaines, constitue toujours une activité phare, confirmant autrement que la France du Nord demeure une « société du football »⁶⁵. Si en 2001, cette activité regroupait 110 000 licenciés au sein de l'Union Nationale du Sport scolaire⁶⁶, elle est aujourd'hui la pratique, la plus développée dans les associations scolaires par la diversité des formes de jeu retenues⁶⁷ : elle compte 324 947 licenciés, soit près de 28,5% des élèves scolarisés adhérents à l'UNSS. Il s'agit ici de la plus forte progression observée au cours du XXI^e siècle, quelles que soient les modalités d'animation, de compétitions « établissements », de compétitions « excellence », de rencontres de sport partagé et de formations des jeunes officiels organisées (18% des certifications jeunes officiels, saison 2019-2020⁶⁸). Ainsi, les footbolls scolaires nordistes figurent parmi les figures de proue, en enregistrant près de 30% de pratiquants. Sur ce point, l'ancrage historique de l'activité, son maillage territorial fédéral, l'expertise enseignante⁶⁹, l'encadrement passionné d'enseignants (sur)investis, les motivations d'élèves-footballeurs, la diversification et féminisation de la pratique, ainsi que les partenariats établis avec la Fédération Française de Football⁷⁰, expliquent probablement la situation atypique de cet « oasis football » repéré au sein des associations nordistes.

⁶³ Chaque année, les services départementaux et régionaux UNSS sont à l'initiative de projets, compétitions, manifestations promotionnelles. Ces temps forts rassemblent des jeunes licenciés autour de thématiques transversales, d'activités innovantes, d'ateliers éducatifs. En 2022-2023, « L'Amazone », organisée par le service départemental du Nord, est une course à obstacles réservée aux filles pouvant inviter une camarade ou un membre de la famille. Cette manifestation a rassemblé 1243 élèves provenant de 55 associations différentes de la région. Parallèlement à cette course, les concourantes ont eu accès à un village santé ainsi qu'à des ateliers sur le développement durable.

⁶⁴ Callède, J. (2015). Les politiques du sport et leurs métamorphoses. **Informations sociales**, n. 187, p. 14-23.

⁶⁵ Chovaux, O. ; Da Rocha, F. (2023). **La France du Nord, une société du football ? (XIX^e/XX^e)** ». **Hommage à Alfred Wahl**, Revue du Nord, à paraître.

⁶⁶ Leblanc, M. (2001). Le sport scolaire dans le premier et le second degré, *op. cit.*

⁶⁷ Football féminin et masculin à 7, 8 et à 11, Futsal, *Beach soccer*, football adapté. Rapport général UNSS 2019-2020.

⁶⁸ Selon le rapport général de l'UNSS, 2019-2020.

⁶⁹ Consulter ici : Bréhon, J. Chovaux, O. (2023). La pratique du football en EPS au XXI^e : enjeux, réalités et aléas d'un « continuum sportif et scolaire. In : Visioli, J. ; Petiot, O. (dir.). **Encyclopédie des sports collectifs. Regards croisés entre recherche et intervention**, Clapiers : AFRAPS, p. 106-115.

⁷⁰ Sites consultés : <https://www.education.gouv.fr/une-convention-pour-renforcer-la-place-du-football-en-milieu-scolaire-11600> et <https://www.unss.org/15zaine-du-foot>

3. Lire le sport scolaire au prisme des établissements : des interactions permanentes entre ressources et contraintes

Un prisme pertinent, celui des « territoires ».

Observer les réalités du sport scolaire au niveau des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), à savoir les collèges et les lycées (toutes catégories confondues)⁷¹, ne vise pas seulement à ajouter un niveau d'échelle supplémentaire venant compléter les deux parties précédentes⁷². Eminent spécialiste de l'histoire de l'éducation, Antoine Prost soulignait déjà en 1996 que l'usage de la monographie constituait sans doute le « matériau le moins incertain » pour saisir le contemporain⁷³. Par-delà ces considérations purement méthodologiques, ce nécessaire regard au « ras-du-sol »⁷⁴ se justifie par les inflexions significatives observées depuis les années 1980⁷⁵ : historiquement construit autour d'une centralisation administrative qui aura permis de relever les défis de la scolarisation de masse dans tous les degrés d'enseignement, le système éducatif hexagonal voit son centre de gravité basculer au moment où la prise en compte de l'échec scolaire et les remédiations qu'il impose deviennent le pivot de toutes les politiques éducatives. Si les orientations nationales demeurent (notamment en matière de définition des programmes, de gestion des personnels, de délivrance des diplômes et d'attribution des moyens), les niveaux académiques et territoriaux s'imposent dès le début des années 2000 comme des cadres pertinents d'analyse et d'évaluation de la manière dont les politiques publiques sont précisément menées : les lois de décentralisation du 13 août 2004, la loi d'orientation de 2005, la loi de refondation du 8 juillet 2013 amplifient un processus entamé vingt ans plus tôt : le tsunami libéral des règles issues du New Public Management (NPM)⁷⁶ impose désormais à l'ensemble de la Fonction publique et *de facto* aux chefs d'établissement et équipes pédagogiques une nouvelle « feuille de route » en matière de pilotage, de contrats d'objectifs et de moyens, d'expérimentations et autres logiques de performance et d'auto-évaluation⁷⁷.

⁷¹ Leur création le 22 juillet 1983 est l'une des nombreuses conséquences des lois de décentralisation, publiées entre mars 1982 et juillet 1983, se traduisant par un transfert des compétences de l'Etat au profit des collectivités locales et territoriales. Les collèges, lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels voient leur autonomie pédagogique et administrative augmenter, notamment à partir des dynamiques de projets et de leur pilotage par les instances des établissements (conseil d'administration). Sur ces questions : Ministère de l'Education Nationale. (1997). *Etablissements scolaires et décentralisation, 10 ans déjà !* Paris : journées d'études du 15 janvier 1996, Hachette éducation, 143 p.

⁷² Revel, J. (dir.) (1996). **Jeux d'échelle. La micro-analyse à l'expérience**, Paris : Editions de l'EHESS. La notion d'échelle d'analyse ici retenue renvoie à la définition qui suit : « ensemble hiérarchisé de niveaux permettant de définir des échelles de nature différente, de sortir de la classique opposition macro-micro (avec plus ou moins de méso entre les deux) et d'introduire plus de finesse dans les analyses ». Consulter : Grossetti, M. (2006). Trois échelles d'action et d'analyse : l'abstraction comme opérateur d'échelle, *L'Année sociologique*, n°56, p. 285-307.

⁷³ Prost, A. (2014). **Douze leçons sur l'histoire**, Paris : Seuil, coll. Points histoire (rééd.)

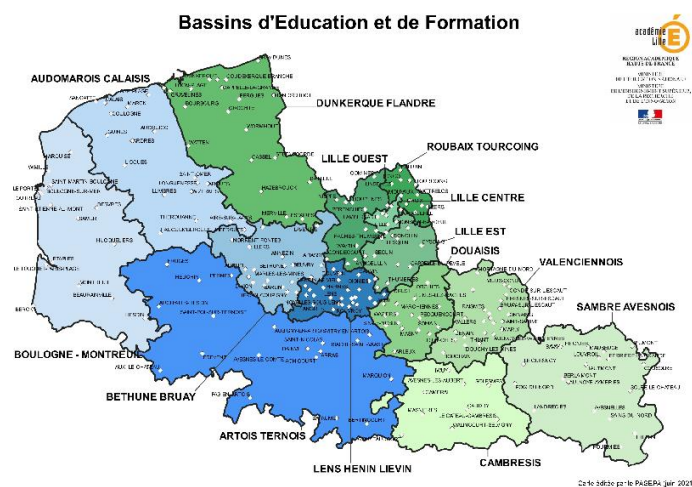
⁷⁴ Expression également emprunté à Jacques Revel, dans sa préface de : Ginzburg, C. (1980). *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier frioulan du XVIe*. Paris : Aubier.

⁷⁵ Consulter : Luc, JN. Condette, JF. Verneuil, Y. (dir) (2020). **Histoire de l'enseignement en France**, Paris : Armand Colin.

⁷⁶ Matyasik, N. Guenoun, M. (dir.) (2019). **En finir avec le New Public Management**, Paris : IGPDE, coll. Gestion publique.

⁷⁷ Mercier, J. (2014). **L'administration publique. De l'école classique au nouveau management public**, Laval (Canada) : Presses de l'Université de Laval.

Ainsi, l'enseignement de l'éducation physique et sportive et l'animation du sport scolaire du premier tiers du XXI^e siècle seront territorialisés ou ne seront pas⁷⁸. Et comme toute autre, l'Académie de Lille n'échappe pas à ce nouveau paradigme. Ce niveau d'échelle, s'il permet d'observer les écarts entre injonctions institutionnelles et mises en œuvre sur le terrain, doit d'abord être compris comme celui permettant précisément à l'EPS et au sport scolaire « de se faire » au quotidien, au plus près des réalités et des contingences. Le « Journal officiel » de la profession qu'est la Revue Education Physique et Sport (EP&S) ne s'y trompe d'ailleurs pas⁷⁹, en consacrant, pour chacune de ses parutions, une part non négligeable de sa surface éditoriale aux mises en œuvre des programmes et autres expérimentations menées par celles et ceux qui enseignent l'EPS, animent et encadrent le sport scolaire.



Encadré 1.

Cette prise en compte des acteurs⁸⁰, que les travaux de Michaël Attali⁸¹ et Julien Fuchs⁸² ont bien mis en exergue, ne peut non plus être ignorée dès lors que l'on interroge les réalités et enjeux du sport scolaire : lieu d'innovation didactique en prolongement de l'EPS ? Moment(s) de programmation d'APSA en complément (ou en contrepoint) de celles offertes dans les différents champs d'apprentissage ? Vecteur de transmission de valeurs empruntées au sport de compétition ou qui au contraire d'en détachent ? Ces quelques interrogations confirment que le sport scolaire ne peut être pensé « en dehors » de l'EPS⁸³, tout comme cette dernière ne

⁷⁸ Voir l'encadré 1. Carte des bassins d'Education et de formation, Académie de Lille.

⁷⁹ *Revue EPS. 50 ans*, éditions de la Revue EPS, 2000, 208 p.

⁸⁰ En 2021/2022, L'Académie de Lille comptait 2803 enseignants d'EPS (soit 8,6% du total des enseignants du second degré) répartis comme suit : 2203 pour le public (78,5%), dont 163 agrégé(e)s ; 600 dans le privé (21,5%) dont 7 agrégé(e)s. 172 sont affectés sur des postes de TZR ; On compte également 17 enseignants contractuels pour le public et 72 maîtres auxiliaires dans l'enseignement privé. La profession compte 60,3% d'hommes et 39,7% de femmes (elle s'élève à 69,1% pour l'ensemble des disciplines du second degré). Données fournies par le groupe des IA-IPR d'EPS de l'Académie de Lille.

⁸¹ Attali, M. (2006). *L'univers professionnel des enseignants d'éducation physique de 1940 à nos jours*, Paris : Vuibert.

⁸² Fuchs, J. Renaud, JN. (dir) (2020). *Former les enseignants d'EPS en France au XXI^e*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

⁸³ Renaud, JN. Grall, J. Delas, Y. (dir) (2014). *Penser le sport scolaire, pensées sur le sport scolaire*, Clapiers : AFRAPS.

peut être comprise qu' « au-dedans » de l'institution scolaire⁸⁴. L'échelle de l'établissement, où se jouent nombre d'interactions entre acteurs (enseignants, personnels de direction), où se déclinent les projets (établissement/EPS/AS) en fonction des ressources et des contraintes locales (la question des infrastructures sportives s'avère ici déterminante) peut donc être retenue. Ce que confirment, sur ce point particulier, les déclarations d'Olivier Girault⁸⁵, Directeur national de l'UNSS depuis 2021 :

« Notre première attention doit se porter sur l'implication des chefs d'établissement, des CPE, de l'environnement (parents, collectivités). Le principal ou le proviseur - et c'est pour cela qu'il est effectivement le Président de l'AS- a un rôle déterminant pour accroître le nombre de licenciés. Il faut impérativement que leur formation intègre cette ambition de développement, et pas seulement les aspects règlementaires ou institutionnels (...)

En collège, toute l'équipe éducative ressent les effets d'une AS qui marche bien, dans la vie sociale. Le climat scolaire, le bien-être des gamins, mais aussi en termes d'ouverture et de reconnaissance à l'extérieur.

En lycée, on sait que c'est plus difficile, où les contraintes d'emploi du temps (et plus encore en voie professionnelle avec les périodes de stages), les déplacements, l'accès aux installations ont fait baisser la garde. Le premier levier est organisationnel et l'AS n'y est plus sanctuarisée alors que c'est une période cruciale dans le décrochage de l'activité physique, on le voit de façon aigüe avec les filles (...)⁸⁶

Un seul sport scolaire, mais des AS plurielles et singulières ?

Face à l'impossibilité de conduire une enquête exhaustive sur les 440 collèges (publics et privés) et 159 lycées (généraux et technologiques & professionnels) que compte l'Académie de Lille⁸⁷, le choix s'est donc porté sur une étude ciblée d'établissements, dont les caractéristiques renvoient à l'organisation générale de l'EPS et des AS depuis la mise en œuvre des programmes les plus récents. C'est peu dire que l'éducation physique et sportive du « temps présent » est désormais placée sous le signe de l'éclectisme⁸⁸ : après les méthodes et conceptions (années 1930/années 1960), après le temps des pratiques et des didactiques (années 1970/1990)⁸⁹, se dessine aujourd'hui un éclectisme des formes d'enseignement de la discipline, au-delà des volumes horaires attribués, dans le cadre de l'enseignement obligatoire⁹⁰ : enseignement optionnel en lycée (trois heures hebdomadaires), enseignement

⁸⁴ Arnaud, P. (1983). **Les savoirs du corps. Education physique et éducation intellectuelle dans le système scolaire français**, Lyon : Presses Universitaires de Lyon.

⁸⁵ Nommé par Jean-Michel Blanquer (Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports de 2017 à 2022), Olivier Girault est ancien membre de l'équipe de France de Handball (faisant successivement partie des « costauds » puis des « experts »). Champion du monde et champion olympique, il a également dirigé la Ligue nationale de handball de 2018 à 2020.

⁸⁶ Questions à Olivier Girault, Directeur de l'UNSS, *Revue EPS*, n°397, 2022, p. 9.

⁸⁷ Répartis dans les 14 bassins d'éducation de l'Académie, 440 collèges (dont 113 privés sous contrat), 87 lycées généraux et technologiques, 72 lycées professionnels (pour un total de 69 lycées privés sous contrat). Données 2021-2022 fournies par le groupe des IA-IPR d'EPS de l'Académie de Lille.

⁸⁸ Au sens où Georges Hébert l'entend, qui consiste à « ne pas retenir une seule méthode [d'éducation physique], mais prendre ce que chacune d'entre elles a de meilleur ». Consulter : Delaplace, JM. (2000). *Georges Hébert, la méthode naturelle et l'école (1905-1957)*. Thèse de doctorat en STAPS, Université de Lyon 1.

⁸⁹ Sur ces périodes : Attali, M. Saint-Martin, J. (2021). **L'EPS de 1945 à nos jours. Les étapes d'une démocratisation**, Paris : Armand Colin (rééd.)

⁹⁰ Quatre heures en classe de sixième, trois heures pour les autres classes de collège, deux heures pour les classes de seconde, première et terminale du lycée général et technologique. Les volumes horaires sont annualisés en lycée professionnel.

de spécialité « EPPCS » (Education physique, pratiques et cultures sportives) déployé à la rentrée 2021 dans cinq lycées, programme des SELO (Sections Européennes ou de Langues Orientales) proposant l'EPS au titre des Disciplines non linguistiques (DNL)⁹¹, sans parler des sections sportives et des APSA proposées dans le cadre de l'AS, ou autres dispositifs de labellisation s'inscrivant dans des actions plus ponctuelles, à l'image de « Génération 2024 » (87 collèges et 42 lycées ayant obtenu le label). Plus d'un demi-siècle après la consécration des « sports de base » (gymnastique, athlétisme, natation et sports collectifs)⁹² dont la programmation correspondait, peu ou prou, aux cultures sportives des élèves et offrait (au moins pour les trois premières activités) des formes d'évaluation critériées⁹³ en lien avec les ambitions méritocratiques de l'écosystème scolaire, c'est désormais une « EPS de base », *ès qualités*, qui est enseignée dans les collèges et les lycées, en ce premier tiers du XXI^e siècle⁹⁴. Observer le quotidien d'une AS dans un établissement scolaire suppose un choix préalable d'indicateurs⁹⁵. Longtemps « part insécable » de l'EPS aux beaux jours des Trente Glorieuses de sa sportivisation, les liens entre le sport scolaire et la discipline semblent aujourd'hui plus distendus, si l'on considère en premier lieu le nombre d'élèves licenciés⁹⁶. Il semble que l'Académie de Lille n'échappe guère à cette inflexion, indépendamment des dynamiques de projets et de leur imbrication (établissement/EPS/AS), du jeu des programmations et de leur complémentarité (EPS/AS) ainsi que des « leviers motivationnels » destinés à attirer les élèves vers les pratiques proposées au sein des AS. Faut-il pour autant parler d'un « territoire du vide »⁹⁷, comme cela semble être le cas au Lycée Fernand Darchicourt d'Hénin-Beaumont⁹⁸ ? : les contraintes, évoquées à l'identique par les enseignants et les élèves, l'emportant ici sur les ressources : gestion des créneaux alloués en fonction des plannings des infrastructures sportives municipales parfois incompatibles avec les horaires des réseaux des transports urbains ; attractivité des associations sportives locales dont l'offre s'inscrit en concurrence avec celle de l'AS⁹⁹ ; richesse des enseignements optionnels (hors EPS) proposés mais qui limitent

⁹¹ L'enseignement d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) est dispensé dans la langue de la section. Dans les voies générale et technologique, cette discipline non linguistique est proposée, au choix de l'établissement, parmi les enseignements non linguistiques communs (histoire-géographie, enseignement scientifique, mathématiques, EPS, etc.) ou de spécialité (dans le cycle terminal) en fonction de la possibilité qu'elles offrent au candidat de développer ses capacités en termes de réflexion et d'échanges d'idées, tout en se familiarisant avec la culture du pays concerné. Pour l'Académie de Lille, 5 lycées proposent une SELO en anglais avec une DNL EPS, 2 en espagnol selon le même format. Données 2021-2022 fournies par le groupe des IA-IPR d'EPS de l'Académie de Lille.

⁹² Arnaud, P. Clément, JP. Herr, M. (1995), **Éducation physique et sport en France (1920-1980)**, Clapiers : AFRAPS (rééd.)

⁹³ Maccario, B. (1982). **Théorie et pratique de l'évaluation dans la pédagogie des APS**, Paris : Vigot, coll. Sport et enseignement.

⁹⁴ On pardonnera le clin d'œil (« *ès qualités* ») qui renvoie aux débats actuels s'agissant d'une « EPS de qualité ». De notre point de vue, l'EPS ne fait finalement « qu'exercer sa fonction » au sein de l'École, et ce depuis la fin du XIX^e siècle. Sur ces débats, consulter : Froissart, T. Paintendre, A. Saint-Martin, J. (2021). **L'EPS du XXI^e siècle, ou les enjeux d'une éducation physique et sportive de qualité (1981-2021)**, Paris : Presses Universitaires de Reims, coll. Epure.

⁹⁵ Les données mobilisés dans ce paragraphe proviennent des mémoires professionnels (M1 et M2 MEEF) réalisés par les étudiants de l'INSPE de l'Académie de Lille, entre 2021 et 2023.

⁹⁶ On se reportera ici aux parties 1 et 2 du dossier documentaire.

⁹⁷ Selon l'expression de : Corbin, A. (2018). **Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage**, Paris : Flammarion, coll. Champs Histoire, (rééd.).

⁹⁸ Vintaer, S. (2021). « *Le sport scolaire au lycée Fernand Darchicourt d'Hénin-Beaumont : « le territoire du vide ? »* », Mémoire de M2 MEEF, INSPE Lille Hauts-de-France.

⁹⁹ Dans ce cas précis, il convient de rappeler que les choix opérés en matière de politique sportive s'inscrivent dans un cadre particulier, la commune étant depuis 2014 dirigée par le Front National. Sur ces questions : Saberan, H.

de facto les créneaux horaires hebdomadaires dédiés à l'AS. A l'échelle de cet établissement, la réforme du baccalauréat de 2018 et ses incidences sur l'architecture des emplois du temps¹⁰⁰ a sans doute porté un coup fatal à une association sportive fréquentée par moins de 8% des élèves (près de 120 licencié(e)s sur 1600 élèves) : la quasi-généralisation du contrôle continu dans les classes d'examen en amont de ce « rite de passage »¹⁰¹ que constitue encore aujourd'hui le baccalauréat contraint les élèves à hiérarchiser leurs engagements. Ceux qui fréquentent la cité scolaire Edmond-Labbé de Douai¹⁰² évoquent les mêmes difficultés : indépendamment du panel d'APSA proposées (Natation, VTT, raid multi-activités, Badminton, football, tennis de table, boxe, basket, musculation), des axes prioritaires du projet d'AS¹⁰³ et de la qualité des infrastructures sportives sises à proximité de l'établissement, seuls 9% des élèves (17 filles et 33 garçons sur un total de 606 élèves) du LGT sont licenciés à l'AS pour l'année scolaire 2022-2023. Et le pourcentage est quasiment le même pour les élèves du lycée professionnel (8,25%). Pour les élèves interrogés, l'incompatibilité des horaires demeure l'obstacle majeur à la fréquentation de l'AS, loin devant le coût de la licence ou la forme compétitive ici privilégiée.

Si ces deux exemples montrent que les activités des AS dépendent de contraintes structurelles pour partie liées aux réformes du système éducatif, leur fonctionnement et dynamisme renvoie également à des choix plus conjoncturels, face au constat partagé d'une forme de désengagement des élèves, par ailleurs plus visible en lycée qu'en collège. La diversification du panel d'APSA, en complément des programmations opérées dans les différents champs d'apprentissage, semble là encore relever des stratégies communes des équipes éducatives : l'AS devient ainsi un lieu d'acculturation à des pratiques sportives (parfois émergentes)¹⁰⁴ qui ne cessent d'évoluer dans leur format et formes d'engagement. Alors qu'elles étaient largement programmées au cours de la période COVID¹⁰⁵, les activités du champ d'apprentissage 3 (CA 3)¹⁰⁶ connaissent un destin inégal, qui dépend largement de la capacité

(2014). *Bienvenue à Hénin-Beaumont. Reportage sur un laboratoire du Front National*, La Découverte, coll. Cahiers libres.

¹⁰⁰ Etablie sur la base du rapport Mathiot (« un nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles », janvier 2018), la réforme du lycée présentée par Jean-Michel Blanquer en juillet 2018 supprime les séries générales au profit d'une articulation des enseignements combinant disciplines obligatoires, enseignements de spécialité et options. Cette redistribution modifie les contours des épreuves du BAC, en réduisant les épreuves passées à la fin de l'année de Terminale, en introduisant un « grand oral », en généralisant le contrôle continu, autour d'épreuves communes dont le calendrier est déterminé par l'établissement.

¹⁰¹ Beaud, S. (2013). **80% au Bac...Et après ? les enfants de la démocratisation scolaire**, Paris : La Découverte, coll. Essais.

¹⁰² Lecamus, T. (2023). « *Analyse des facteurs de l'engagement associatif des élèves au sein de l'Académie de Lille : enjeux et perspectives pour les enseignants d'un lycée général et technologique et d'un lycée professionnel* », Mémoire de M1 MEEF, INSPE Lille Hauts-de-France.

¹⁰³ « Permettre un accès à la pratique du plus grand nombre ; proposer des activités variées ; favoriser les sorties pour permettre aux élèves de vivre des émotions liées à la compétition ; valoriser les élèves à travers leurs investissements et leurs résultats ; donner une image positive du lycée à travers un comportement exemplaire des élèves et des résultats en compétition », projet de l'AS du LGT Edmond-Labbé de Douai, 2020-2021 (extraits).

¹⁰⁴ Une référence classique : Pociello, C. (1999). **Les cultures sportives. Pratiques, représentations et mythes sportifs**, Paris : PUF, coll. Pratiques corporelles. Plus récemment : Loret, A. (2014). **Anticiper le sport de demain. De Coubertin à Al Jazeera**, Sport Web éditions.

¹⁰⁵ Potdevin, F. Llana, C. Gandriau, J. Dieu, O. Derigny, T. Porrovecchio, A. Schnitzler, C. (2020). Prof d'EPS 2.0 ou comment les enseignants d'EPS ont reconfiguré leur mission de promoteur d'activité physique et de santé pendant le confinement, *Recherches et Educations*, Hors-série, revue en ligne.

¹⁰⁶ « S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique » (CA 3). (...) Chaque champ d'apprentissage permet à l'élève de construire des compétences intégrant différentes dimensions (motrice, méthodologique, sociale), en s'appuyant sur des activités physiques sportives et artistiques (APSA) diversifiées ». *Programmes d'enseignement de cycle et d'approfondissement (cycle 4)*, BOEN du 31 juillet 2020 (extraits).

des équipes éducatives à s’y engager corporellement¹⁰⁷ : au collège George Sand de Béthune¹⁰⁸, elles se sont effacées des programmations de l’AS au profit de pratiques plus classiques (rugby, PPG, badminton, handball, athlétisme). *A contrario*, au collège Simone Signoret de Bruay-la-Buissière, en sus d’activités que l’on pourrait qualifier de « traditionnelles » (basket-ball, badminton, football, VTT), la programmation du breakdance dans le cadre de l’AS s’inscrit en complément des pratiques du CA 3, où seuls la gymnastique et l’acrosport sont proposés aux élèves de 5^{ème} et de 4^{ème}. Au collège Blaise Pascal de Mazingarbe¹⁰⁹, la programmation du hip-hop, sous la forme d’une journée de sensibilisation dans le cadre de l’AS s’inscrit dans le plan de féminisation de l’UNSS (2020-2024) autant qu’il vise à permettre aux élèves d’éprouver du plaisir (projet UNSS & projet EPS). Dans ce même établissement, la formation de jeunes officiels en Futsal¹¹⁰ répond aux objectifs généraux de l’association sportive scolaire¹¹¹, mais souligne également combien « l’oasis-football » dans sa forme conventionnelle ne cesse de perdre du terrain dans le paysage scolaire, exception faite des sections sportives¹¹². Au collège François Rabelais d’Hénin-Beaumont, le futsal est associé cette fois à d’autres APSA (basket, handball, escalade, raid multi-activités) sous une forme compétitive¹¹³.

En dépit de leur caractère fragmentaire, ces quelques exemples au plus près des réalités du terrain montrent combien les AS d’établissement sont aujourd’hui en situation de fragilité, malgré le dynamisme des équipes pédagogiques et l’acuité des projets déployés dans les établissements. Tout autant que peut l’être l’EPS, les associations sportives scolaires sont des lieux d’expériences motrices et corporelles, des espaces de socialisation et d’acculturation aux sports, des moments d’acquisition d’habitus de comportement civiques et citoyens. Sans qu’il faille nécessairement « entrer en résistance » face aux menaces réelles qui pèsent sur leur maintien dans le giron de l’EPS et de l’Ecole, la stratégie « d’accommodement »¹¹⁴ qui semble aujourd’hui gouverner les acteurs de l’EPS et de l’UNSS dans l’Académie de Lille demeure un chemin.

¹⁰⁷ Sur ces questions, Garcia, MC. Gogérino, G. Fouilhoux, B. (2013). Artistique et sensible, *STAPS*, n°102. Necker, S. (2010). Faut-il danser pour faire danser à l’Ecole ? *STAPS*, n°89, p. 75-84.

¹⁰⁸ Bicha, A. (2023). « *Evolution de la prise en compte des activités artistiques dans la programmation en EPS dans l’Académie de Lille depuis 2017 : étude comparative des programmations du collège George Sand et Simone Signoret* », Mémoire de M2 MEEF, INSPE Lille Hauts-de-France.

¹⁰⁹ Jorion, M. (2023). « *Les inégalités entre les filles et les garçons en UNSS* », Mémoire de M1 MEEF, INSPE Lille Hauts-de-France.

¹¹⁰ Réveillée, J. Le futsal : l’invention d’un sport scolaire. In : Visioli, J. ; Petiot, O. (dir.). **Encyclopédie des sports collectifs. Regards croisés entre recherche et intervention**, Clapiers : AFRAPS. p.115-124.

¹¹¹ « En complément de l’éducation physique et sportive, l’association sportive du collège constitue une occasion, pour tous les élèves volontaires, de prolonger leur pratique physique dans un cadre associatif, de vivre de nouvelles expériences et de prendre en charge des responsabilités ». *Programmes d’enseignement de cycle et d’approfondissement (cycle 4)*, BOEN du 31 juillet 2020 (extraits).

¹¹² Sur la place du football dans le paysage scolaire de l’Académie de Lille : Bréhon, J. Chovaux, O. (2023). La pratique du football en EPS au XXI^e : enjeux, réalités et aléas d’un « continuum sportif et scolaire. In : Visioli, J. ; Petiot, O. (dir.). **Encyclopédie des sports collectifs. Regards croisés entre recherche et intervention**, Clapiers : AFRAPS. p.106-115.

¹¹³ Bemka, J. (2023). « *L’influence de la participation à une section sportive sur la réussite des élèves : l’exemple de deux collèges* », Mémoire de M2 MEEF, INSPE Lille Hauts-de-France.

¹¹⁴ Sur le sens attribué en Histoire contemporaine à la notion, consulter le chapitre 6 « les nuances de l’accommodement », dans : Cantier, J. (2002). **L’Algérie sous le régime de Vichy**, Odile Jacob. Également le chapitre 6 « la vie culturelle et intellectuelle sous Vichy », dans : Goitschel, P. Loyer, E. (2018). **Histoire culturelle de la France**, Armand Colin.

Présentation de l'équipe

Noémie Beltramo, membre de Textes et Cultures (UR 4028), est maître de conférences en STAPS à l'Université d'Artois. Elle enseigne à la Faculté des sports et de l'éducation physique de Liévin, notamment en Licence « entraînement sportif », « éducation et motricité », et en Master MEEF (préparation à la première épreuve écrite d'admissibilité). Elle est aussi membre du jury de l'Agrégation externe d'EPS.

Jean Bréhon, membre de Textes et Cultures (UR 4028), est maître de conférences en STAPS à l'Université d'Artois. Il enseigne à la Faculté des Sports et de l'Education Physique de Liévin, en Licence « éducation et motricité » notamment et en Master MEEF (préparation à la première épreuve écrite d'admissibilité, méthodologie de la recherche). Coresponsable pédagogique de ce master, il a aussi été, de 2002 à 2006, membre du jury du CAPEPS externe. Il est aujourd'hui jury à l'Agrégation externe d'EPS.

Olivier Chovaux, membre du CREHS (UR 4027), est professeur des Universités en histoire contemporaine à l'Université d'Artois. Il enseigne à la Faculté des Sports et de l'Education Physique de Liévin, en Licence « éducation et motricité » et en Master MEEF (préparation à la première épreuve écrite d'admissibilité). Il a été membre du jury du CAPEPS externe (1999/2003, 2008/2010, 2016, 2022 et 2023) et de l'agrégation externe d'EPS (2005, 2012/2015 et 2017/2021)

Contacts :

Faculté des Sports et de l'Education Physique de Liévin

Chemin du marquage, 62800 Liévin

Mails : noemie.beltramo@univ-artois.fr; jean.brehon@univ-artois.fr ; olivier.chovaux@univ-artois.fr